



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 443-05-18**

AVIS PUBLIC est donné par Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Que le Conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 4 juin 2018 a adopté le règlement numéro 443-05-18 intitulé :

RÈGLEMENT 443-05-18 Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 afin de modifier l'annexe 3 «Classe agriculture (A-1)» et d'ajouter des normes concernant les chenils.

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 3 avril 2018
- Adoption du premier projet de règlement : 3 avril 2018
- Assemblée publique de consultation : 7 mai 2018
- Adoption du second projet de règlement : 7 mai 2018
- Avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire : 15 mai 2018
- Adoption du règlement : 4 juin 2018
- Date d'entrée en vigueur : 11 juillet 2018

Que ce règlement est déposé au bureau de la municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 19^e jour du mois de juillet de l'an deux mil dix-huit (19.07.2018).

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim



Claude Fortin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Agapit, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13h00 et 16h00 le 19 juillet 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois de juillet deux mil dix-huit.



Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim